ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE MAINE-ET-LOIRE

Archives départementales du Maine-et-Loire

1 R 842 - Classe 1904 - matricule n°978 - Vue 1778/2889

Nom : Rousseau

Prénoms : Paul Jules — Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 978

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 14 Juin 1884 à Behuard canton de St Georges, département de Maine & Loire, résidant à Behuard, canton de St Georges, département de Maine & Loire, profession de pêcheur, fils de René et de Dupré Salmyre, domiciliés à Behuard, canton de St Georges, département de Maine & Loire

N° 85 de tirage dans le canton de St Georges

SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, sourcils bruns, yeux gris, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale. Taille : 1 m. 66 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 ; militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Bon

Dégagé de toute obligation militaire (Décédé) 1re 30 - 2e 10 + 5, soit 45% permanent (N.D.A.) par Dn de la C.R. de Nantes du 23 août 1938. pour : 1° fibrose pleuro-pulmonaire bilatérale aux deux bases. respiration obscure. 2° Laryngite chronique. –

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (1) :

		Numéro au répertoire du corps
Dans l'armée active.	6e Régt du Génie	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	6e Régt du Génie ~~[illegible]~~	01769
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	6e Régt du Génie ~~SANS AFFECTATION~~	

Dos. Médical

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Insoumis le 12 Juin 1913. Arrêté le 3 Janvier 1914 - Condamné le 27 Janvier 1914 par le Conseil de Guerre permanent de la XIe région à un jour de prison avec sursis pour insoumission - Réintégré à l'effectif le 28 jour.

A accompli une 1re période d'exercices dans l'Infanterie en 1910 (Cie mobile du 22 Juillet 1910) au

A accompli une 2e période d'exercices dans le 6e Régt du Génie du 4 au 20 Juin 1914

Passé dans l'armée territoriale le

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Rappelé à l'activité (Décret de mobilisation Générale du 1er Août 1914) Arrivé au Corps le 3 Août 1914 au 6e Régiment du Génie. Placé en sursis d'appel jusqu'à nouvel ordre au titre des voies navigables (Décision mlle du 15 Septembre 1917) le 17 août 1917

Mis en congé illimité de démobilisation 4e échelon, le 28 Mars 1919 par 9e Artie

Se retire à Nantes rue Richebourg 42

Réformé temporairement N° 1 avec pension temporaire 25% par la Commission de réforme de Nantes le 2 Décembre 1921 pour bronchite chronique. Râles muqueux dans les 2 poumons. Bon état général. Efficient. Maintenu réformé temporairement N° 1 proposé pour une pension temporaire 10% par la Commission de réforme de Nantes le 12 septembre 1922 pour légère obscurité respiratoire des poumons surtout aux bases avec quelques ronchus sans bronchite. Bon état général. Classé service auxiliaire avec invalidité temporaire 10% par la Commission de réforme de Nantes le 12 Novembre 1923 pour emphysème pulmonaire avec sibilances persistantes. Bon état général

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
10 mars 1914	42 Rue Richebourg	Nantes	R
26 juillet 1924	4 Rue du Bouffay	Nantes	R
18 Octobre 1924	2 Rue Bâclerie	Nantes	R
28-1-1928	4 Rue Beauregard	Nantes	R
	42 Rue de Courtine	Nantes	
Nantes	34, rues des Moulins		

CARTE DU COMBATTANT — Droits reconnus le ; vérifiés le 30 JUIN 1938 le C. 5-2-30

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
	1er Octobre 1908	1er Octobre 1918	1er Octobre ~~1924~~ 1925	1er Octobre ~~1930~~ 1932

(1) I… ruction du 4 décembre 1889.
(2) I… lra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) I… né.
…iaire.
…position du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule. — 2-89-1903.

Toute réutilisation d'information publique doit faire l'objet d'une demande de réutilisation auprès des Archives départementales du Maine-et-Loire - Date d'édition : 09/11/2022